

LES TRIBUNAUX

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux Procès.

Leon Levy vs. Keystone Liqueur Co., saisie provisoire, \$1,205. New Orleans Auction Exchange vs. Monticello W. Jay, confession de jugement, \$1,080. National Sash and Door Co. vs. George W. Nicoll, sur un billet, \$218. Mississippi Valley Realty Co. Ltd. vs. Walter C. Meek, confession de jugement, \$245. Julius Wyler vs. Walter C. Meek, confession de jugement, \$300. Consumers Brewing Co. vs. Walter C. Meek, confession de jugement, \$467.20. Ville de la Nouvelle-Orléans vs. Louise Roux, atteinte de folie. Mme Ella Johnson vs. Peter Milhas, dommages, \$10,000. Mme Annie J. Gillette vs. Mile O. C. Phelps, réclamation, \$135. Interstate Land Co., Ltd., vs. Mme B. Fellman, dépréciation d'une propriété et dommages, \$2,800. WmW. H. Hodges vs. G. Malone, pour un billet, \$195.80. Mme Alice D. Payne vs. Adam J. Schneider, son époux, divorce. Burt W. Henry vs. les mineurs Moore, validation d'un titre de propriété.

Successions.

Les successions suivantes ont été émancipées: Mary Ann Hennessey, Mme Anna May Unterseiner, Julia A. Treadwell, Bertha Brockhoff, épouse de Ernest Rohlfing, John Trawley. Catherine Cohen, demande à être émancipée. Philip Joseph Trawley, demande à être émancipé.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux Procès.

F. Hollander & Co. vs. J. S. Garcia, réclamation, \$45. Dr. Chas. A. Borey vs. Geo. F. Schmink, réclamation, \$39. Eugène Dowling vs. Seymour W. Keenan, réclamation, \$19.80. Edward McGregor vs. Harry W. Weiss, réclamation, \$60. Rosenberg Ollstein & Co. vs. F. Marks, réclamation, \$3.0. University Extension Society, Inc. vs. C. A. Trubing, réclamation, \$24.75; vs. R. L. Fuller, réclamation, \$24.75; vs. Charles Meyer, réclamation, \$24.75; vs. J. L. Lesner, réclamation, \$24.75; vs. A. ou A. J. Thomasrich, réclamation, \$10; vs. Otto Nerad, réclamation, \$14.25. Henry S. Rilcke, propriétaire

de Reicke Cabinet Works, vs. J. H. Medrikow, faisant des affaires comme J. H. Medrikow & Co., réclamation, \$75. M. Heiman vs. Edw. Austin, réclamation, \$13. United States Fidelity and Guaranty Co. vs. Gregory Bros., réclamation, \$100. D. Rau & Son vs. Emile Perret, réclamation, \$100. Joseph W. Burke vs. Geo. Healy, réclamation, \$17; vs. Arthur Wehl, réclamation, \$18.05. M. Kohn Co., Inc., vs. F. Di Giovanni, réclamation, \$10.68. Henry Acher, agent, vs. Mme Borna, demande à être mise en possession d'une propriété. A. Whalon, agent, vs. Mme Virginia Brant, demande à être mise en possession d'une propriété.

Louisiana Railway and Navigation Co. vs. Lilly Washington, demande à être mise en possession d'une propriété. S. Blasini, agent, vs. M. et Mme Albert Boyer, demande à être mise en possession d'une propriété. Cougot & Joubert vs. J. Pierce, demande à être mise en possession d'une propriété. Mme S. J. Chinn vs. Robert Wilbert, demande à être mise en possession d'une propriété. Jules C. König vs. John Quarella, réclamation, \$13.

Un Capitaine Aviateur

Bulgare à Paris

(La Presse-Associée) Le capitaine aviateur Sakeloff, de l'armée bulgare, vient d'arriver à Paris, en vue de recevoir divers monopoles commandés par le Gouvernement Royal.

A l'Exposition de Berne.

(La Presse-Associée) Berne, 4 juin. — Plusieurs journaux suisses continuent à se plaindre de ce que la Direction de l'Exposition de Berne ait confié plusieurs de ses Directions des plus importantes, notamment la distribution de la publicité, à des sujets allemands. Ce ne serait là qu'une question secondaire, car il est tout naturel que l'Exposition ayant été surtout faite pour les Allemands, la publicité ait été réservée à l'Allemagne, mais "Le Pays", le grand journal démocratique du Jura, se plaint que pour la section des Mines, notamment, on se soit ingénié à donner une sorte de monopole à l'industrie allemande.

"Les mines de Westphalie et de la Sarre les Mines allemandes, écrit "Le Pays", — ont, ce sont des grandes dames, on se souvient qu'elles trouvèrent le mo-

yen de se faire attribuer une situation privilégiée par la convention du Gothard. Et voici que maintenant, elles en ont une aussi à l'Exposition Nationale Suisse. Vrai, la Direction de l'Exposition aurait pu nous épargner cette injustifiable dissonance."

LA FEMME DANOISE.

Tous les étrangers qui connaissent Copenhague vantent l'élégance et l'agrément de la ville, le confort des hôtels, la courtoisie des habitants; mais bien peu de voyageurs visitent l'intérieur du pays qui offre pourtant un réel intérêt. La population du Danemark est aux deux tiers rurale, l'agriculture est sa principale ressource et les petits fermiers, les petits propriétaires y tiennent une place importante. Cette classe fournit un type de femmes instruites, raisonnables et de santé robuste, très supérieure à moyenne des femmes du peuple dans les pays manufacturiers. Le développement des coopératives a diminué le nombre des travaux qu'elles faisaient jadis dans les fermes; il leur reste encore l'élevage des volailles et des porcs, il leur reste surtout le soin de la maison. Les ouvriers danois sont mieux nourris que tous les autres; ceux mêmes qui travaillent au dehors ne partent jamais sans être munis d'incomparables sandwiches que leurs ménagères excellent à préparer. Moins occupées dans les campagnes, les paysannes font à la ville des domestiques de premier ordre, à condition qu'on ne leur donne pas le nom; elles veulent être appelées aides ou assistantes et sont fort jalouses de leur indépendance. Le féminisme s'est beaucoup développé en Danemark. Les femmes y sont admises dans les Conseils paroissiaux, où elles s'acquittent fort bien des œuvres s'acquittent. En 1922, sur 517 personnes élues aux bureaux de bienfaisance, 194 ont été des femmes. Une longue campagne a été entreprise pour leur donner le droit de vote; il leur a même été concédé par la Chambre basse; leur triomphe définitif n'est retardé que par des difficultés constitutionnelles; mais déjà elles ont obtenu l'éligibilité aux Conseils municipaux. En 1912, sept ont été nommées à Copenhague et y avait parmi elles une doctoresse en médecine, une nurse, la patronne d'une pension pour dames, une couturière, une typographe et une femme ingénieur. Il existe en Danemark une institution unique dans son genre: c'est un ordre du mérite conjugal. Fondé en 1732 par la reine Sophie Madéleine, à l'occasion de son mariage

avec Christian VI, il s'intitule l'Union parfaite.

Le Prince Auguste-Guillaume de Prusse

(La Presse-Associée) Munich, 4 juin. — Un fils du Kaiser, le Prince Auguste-Guillaume de Prusse et la princesse venant de Méran, sont arrivés à Munich, inognito, dit une note officieuse. A peine descendus du train, ces voyageurs princiers se rendirent à la résidence royale, pour faire une visite au roi Louis et à reine de Bavière. Le roi Louis les invita à assister à la fête des Chevaliers de Saint-Georges, qui avait lieu quelques instants après.

Cette visite du Prince Auguste-Guillaume de Prusse et l'accueil du roi Louis sont à remarquer particulièrement. A la Cour, quelques-uns voient un rapport entre cette visite princière et le bruit d'après lequel le Prince Auguste-Guillaume de Prusse pourrait bien devenir un Statthalter à vie, en Alsace-Lorraine, quand le moment sera venu. Comme tout semble pesé et calculé dans les gestes du Kaiser, cette visite princière a donc un pour but de gagner à ce projet le roi Louis, défavorable jusqu'ici.

La Succession du Cardinal Kopp

(La Presse-Associée) Munich, 4 juin. — Il semble difficile de trouver un successeur convenable au Cardinal Kopp, pour le siège épiscopal de Breslau. Le Gouvernement prussien et le chapitre de la cathédrale de Breslau, qui ont ensemble le droit de nomination, de présentation plutôt, auraient enfin fixé leur choix non officiel encore sur Mgr. Bertram évêque de Hildesheim. C'est au Saint-Siège qu'est réservé le droit d'approuver ou non cette présentation.

Le Gouvernement a vainement cherché un candidat, qui soit vraiment le successeur du Cardinal Kopp, au point de vue politique particulièrement, et ayant l'influence du défunt prélat. Le Dr. Bertram a les qualités d'un bon évêque, mais le gouvernement voudrait certaines qualités politiques plutôt rares et que ne montrerait pas l'évêque de Hildesheim. Aucun évêque allemand ne répond à ces desirs du gouvernement prussien, du Kaiser plutôt.

La nomination du Dr. Bertram ne sera définitive que le jour où le Vatican la confirmera officiellement.

L'Empereur de Russie Visite les Paysans

(La Presse-Associée) Ialta, (Crimée), 4 juin. — L'Empereur a quitté le Palais de Livadia en automobile pour visiter quelques métairies et fermes dans le gouvernement de Tavriz. Dans le village de Sably, il a été reçu par les paysans qui lui ont offert le pain et le sel et, après avoir écouté deux ou trois discours de bienvenue, le souverain a visité en détails trois fermes, l'une appartenant à un riche paysan tartare et les deux autres à des russes. Après un arrêt de deux heures, le Tsar s'est remis en route pour Simphoropol. Il a été reçu par une députation de la noblesse, du Gouvernement et du Zemstvo. Les représentants de la Municipalité de la ville lui ont offert le pain et le sel. Le Tsar a visité ensuite les propriétés agricoles de MM. Souprounenko et Falz-Feine et est rentré à Livadia assez tard dans la soirée.

Pour une Eglise à Marrakech

(La Presse-Associée) Marseille, 4 juin. — Il y a quelque temps, les colons et religieux de Marrakech, se plaignaient que le culte ne pouvait être exercé dans cette région marocaine, faute d'églises. Nos militaires catholiques qui sollicitaient le concours de la religion ne pouvaient être secourus. Ils demandèrent aux fidèles marseillais de leur venir en aide. Le Père Apollinaire Colombi aumônier militaire à Marrakech, se mit à la tête d'un comité chargé de recueillir les souscriptions destinées à l'édification d'une église. Dans notre ville, une somme de 5,400 francs vient d'être recueillie afin d'obtenir la réalisation de cette œuvre.

Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.

La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes.

Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne

trouve les équivalents dans aucune autre langue.

Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes.

Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations.

Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide; Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron; L'Italie, Dante, le Tasse; L'Espagne, Cervantès; L'Angleterre, Shakespeare, Milton; L'Allemagne, Goethe; La France, Racine, Corneille, Molière;

Les Etats-Unis, Longfellow. Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élégance, la perfection de la forme.

Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquiescer à la langue française. Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs.

Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonances des Grecs et des Latins. C'est surtout dans nos livres que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement.

Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la propagation de notre belle langue. Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impérieux devoir serait une déchéance.

S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abéille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire les Français recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets.

Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses. Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche sous le pseudonyme de l'auteur.

Après avoir subi les corrections que la rédaction de l'Abéille jugera nécessaire, ils seront reproduits une seconde fois.

Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartenant pas à la rédaction de l'Abéille, décernera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article.

Ce prix semestriel sera moins important que le prix annuel. L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.

L'administration de l'Abéille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre ou d'une année.

Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité: nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable.

Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles, écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.

Un article par semaine envoyé à l'Abéille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.